

Union Patronale Suisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 14 juin 2005

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0515.DOC  
JUG/fkr

***Ordonnance sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)***

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 30 mars 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

***Remarques générales***

Les entreprises que nous représentons ont évidemment un intérêt à ce que la formation de base de leur future relève soit la meilleure possible et, à ce titre, que les enseignants chargés de la dispenser soient les plus qualifiés possible. La formation des enseignants est un maillon capital d'une politique de formation cohérente ; il est donc indispensable que les enseignants soient formés de manière adéquate sur un plan technique, mais aussi pédagogique. Il est, à cet égard, tout à fait positif que le secteur de l'enseignement se pose les mêmes questions que les autres métiers sur l'évolution de la profession et intègre dans ses réflexions la question fondamentale de la formation permanente.

Toutefois, on remarque malheureusement trop souvent que trop de perfectionnisme (souvent lié à la volonté de bien faire) peut s'avérer contre-productif. C'est, selon nous, souvent le cas dans la formation académique, notamment dans le canton de Vaud.

Si, en théorie, l'idée de regrouper la gestion de l'ensemble des formations dans une seule « entité » pourrait être séduisante (pour des raisons de rationalisation notamment), cette solution s'avère, en pratique, inadaptée aux spécificités de la formation professionnelle. En effet, la formation professionnelle requiert, pour atteindre pleinement ses objectifs, des liens très étroits avec l'économie. Nous n'ignorons certes pas qu'une part de la formation professionnelle est vouée à l'approfondissement et à l'élargissement de la culture générale et nous ne la remettons absolument pas en cause ; cependant, une grande partie de la formation dispensée est, et doit être, en rapport direct avec le monde du travail.

Nous sommes donc d'avis – comme les auteurs du rapport – **qu'il n'est pas opportun de vouloir réunir dans un seul établissement la pédagogie professionnelle et la pédagogie générale.** En effet, les exigences pédagogiques et didactiques qui sont destinées à la pratique doivent être proches de la formation professionnelle et donc orientées vers les besoins du monde du travail. Il existe donc une différence importante entre les exigences de l'école obligatoire ou du gymnase et celles de la formation professionnelle. Une solution prévoyant un seul et même établissement risque de faire perdre **à la formation professionnelle son caractère propre et par-là même ses principaux avantages.**

De par la loi sur la formation professionnelle (art. 48 LFPr), la Confédération est tenue d'encourager la pédagogie dans le domaine de la formation professionnelle et, à cet effet, d'entretenir un institut de niveau « haute école ». Faut-il pour autant transformer l'actuel Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) en un Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) ? La CVCI considère que cette exigence légale n'impose pas une solution de niveau universitaire comme semble le prévoir le projet. Si l'on devait changer le système actuel, une HES serait une solution plus appropriée qu'une solution de type académique.

Les éléments contenus dans le rapport mis en consultation ne permettent en outre pas d'établir qu'il faille impérativement passer par un institut de type académique.

Dès lors, la question qui reste posée est celle de savoir si les problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les enseignants requièrent un rallongement de leur formation initiale et, surtout, le déplacement de leur bassin de recrutement vers une population avec une formation académique. Nous nous permettons d'en douter. Ce qui paraît primordial à l'heure actuelle, c'est de développer la capacité des enseignants à gérer et à prévenir les conflits et situations à problèmes, ainsi qu'à adapter leurs méthodes de transmission du savoir. Il s'agit aussi, pour répondre à ces besoins d'adaptation constante, de mieux favoriser la formation permanente des enseignants.

A quelques mois de la mise en chantier d'une nouvelle loi fédérale d'aide aux universités, ainsi que de l'élaboration de nouveaux articles constitutionnels ayant trait à la formation en général, il est difficile de voir comment le tertiaire sera organisé à l'avenir.

### ***Remarques particulières***

Nous estimons que le conseil de l'institut, tel qu'il est proposé, prévoit un nombre trop restreint de représentants de l'économie. Ces derniers devraient pourtant représenter la majorité du conseil pour garantir que l'institut soit en prise directe avec le monde du travail.

Il n'est pas normal de refuser la nomination de professeurs porteurs d'un titre de bachelor. Finalement, dans le processus de Bologne, un titre de bachelor devrait suffire pour s'engager dans la vie professionnelle. Ne prendre que des professeurs avec un titre de master conduira à une académisation trop poussée de cet institut.

En matière financière, nous nous étonnons qu'aucune estimation ne soit possible. Se contenter de prétendre, comme les auteurs du rapport, qu'il est impossible, à ce stade, de calculer les coûts de manière détaillée est symptomatique d'un projet qui n'est pas mûr.

### ***Conclusion***

**Bien que la loi fédérale impose la transformation de l'institut actuel en un institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, il n'y a, à notre connaissance, aucun délai prévu par le législateur. En conséquence, nous estimons que le projet qui nous est soumis manque de maturité et qu'il convient d'attendre les évolutions législatives à venir pour le redéfinir. D'autant plus que le projet, loin de simplifier les structures existantes comme on aurait pu s'y attendre, les alourdit. Il s'agit, dans tous les cas, de ne pas mettre sur pied « une usine à gaz », mais de privilégier le pragmatisme plutôt que des exigences idéales ou dogmatiques éloignées de la réalité du terrain. La CVCI demande dès lors le report et le redimensionnement de ce projet.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur